

Paris, le jeudi 14 septembre 2023

Objet : Groupe de travail Lignes directrices de gestion

Monsieur le Président,

Vous nous présentez aujourd'hui le bilan des Lignes Directrices de Gestion 2023 pour ses deux volets, mobilité et promotion et les mises à jour de ces dernières et vous soumettez à discussion différents dispositifs que l'administration souhaite mettre en œuvre, notamment pour je cite, « fluidifier les mobilités et poursuivre la déconcentration des recrutements ».

La présentation de la méthode est louable puisqu'elle donne le sentiment aux OS d'être consultées. Mais très clairement pas entendues. La relecture de notre déclaration liminaire de l'an dernier nous le confirme : comme le dit la chanson, « non, non, rien n'a changé, tout, tout a continué ».

Nous dénonçons alors une fois encore, la généralisation du recrutement au choix et la fin du tableau de mutations. La situation a empiré : les recrutements au choix concernent à présent 87% des AFIPA, 86% des IP, 85% des IDIV et 51% des inspecteurs, même les catégories B et les C sont aujourd'hui concernées par cette politique d'affectation au choix.

Nous dénonçons également l'enfermement des agents dans des spécialités dont ils ne peuvent plus sortir au regard de leur parcours et des affectations au choix, la fin de la transparence, le réseautage. Là aussi, rien n'a changé. Si ce n'est que cette année, le désengagement de la direction générale des processus de recrutement locaux est acté. Imagine-t-elle se désengager également de sa responsabilité si des problèmes de discrimination en local se font jour ? Estime-t-elle le risque d'une judiciarisation minimale ?

Vous innovez en revanche sur un point. Pour occuper le terrain, répondre à nos critiques récurrentes sur le faible taux de promotions internes et plus généralement à l'inquiétude généralisée des agents et cadres concernant leurs débouchés de carrière, vous tentez de démontrer par une étude de cohorte combien l'ascenseur social de la DGFIP est au top de sa forme. Il est bien connu que les chiffres ne mentent jamais !! Il est également de notoriété publique que sans contextualisation, on leur fait dire ce que l'on veut. Si l'on s'extrait du titre, on constate que pour connaître une ascension au sein de la DGFIP, il faut passer des concours...externes !

La DGFIP est bonne élève, elle joue pleinement le jeu de la loi sur la Transformation Publique sans aucune retenue, sans user des marges de manœuvre dont elle dispose. Comment discuter d'objectifs iniques affichés par la DGFIP que nous dénonçons systématiquement ?

Parce que nous avons le souci des agents et des cadres des Finances Publiques, que notre ambition est d'être à leur côté, de les défendre, nous vous ferons part de nos observations sur les fiches présentées en cours de séance. En vous précisant que les observations ne valent pas blanc-seing.

Ce souci permanent nous oblige à dénoncer la variabilité constante des règles d'affectation des stagiaires. Chaque année, son lot de nouveautés. Mais cette année,

en imposant l'utilisation de MOUV'RH, vous avez changé les règles du jeu en cours de route. En supprimant notamment la priorité pour rapprochement familial des enfants en cas de divorce ou de séparation, vous enlevez tout espoir à de nombreuses mères actuellement stagiaires (parce que ce sont souvent elles les plus concernées) de revenir dans leur département d'origine. Nous vous demandons de rétablir cette règle pour le mouvement des CS qui sortira le 26 septembre et pour celui des IS qui est en cours.

Pour conclure cette déclaration liminaire, notre alliance CFDT-CFTC se doit de vous réaffirmer ses revendications. Elle demande :

- la limitation des postes pourvus sur appel à candidature aux seuls métiers exigeant des compétences spécifiques,
- une affectation à la résidence dès le mouvement national,
- la limitation au recours des contractuels dès lors que la DGFIP a des ressources en interne
- la participation des titulaires aux mouvements de stagiaires
- la justification en cas de refus de recrutement sur un poste ou une promotion
- la définition de critères objectifs pour éviter toute forme de discrimination voire de copinage
- des règles de classement transparentes pour les tableaux de mutation.

Les représentants **CFDT-CFTC**

Florence BOCHNAKIAN, Karine ROUSSEAU, Sylvain LEBLANC